

FINANCIER

42.08

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2015**

Madame, Monsieur,

En application de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit précéder l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations qui guideront les choix budgétaires et du contexte de cette préparation budgétaire. Ce rapport a pour objet de présenter les principaux enjeux, les évolutions législatives et réglementaires et les grands axes des actions qui seront mises en œuvre par Créteil au cours de l'exercice 2015.

L'année 2014 a été marquée par des incertitudes institutionnelles sur l'avenir de nos territoires et l'annonce de la baisse des dotations. Pour Créteil, comme pour toutes les collectivités locales, les enjeux de l'année 2015 et des années suivantes seront d'autant plus importants : trouver des marges de manœuvre dans un environnement contraint et préserver l'investissement public local nécessaire à la croissance et à l'équilibre de la ville.

1. 2015, un budget complexe à construire

A. Le fonctionnement sous contrainte

a. Des recettes mises à mal

- i. Les conséquences de la participation des collectivités locales au rétablissement des comptes publics et à la péréquation

2015 est la première année de mise en œuvre du plan d'économies de 11,5 milliards demandés par l'Etat aux collectivités locales dans le cadre du redressement des comptes publics.

ii. Une nouvelle architecture de la dotation globale de fonctionnement qui accompagne la diminution de nos dotations

La dotation forfaitaire, appelée DGF, est réformée en 2015. Les différentes composantes de la dotation forfaitaire qu'étaient la dotation de base, la dotation de superficie, la dotation de garantie et la dotation de compensation sont désormais regroupées dans une dotation forfaitaire unique. A partir de 2015, la dotation forfaitaire est égale à celle de l'année précédente mais modulée en fonction de la population et en fonction du besoin résiduel en matière de péréquation nécessaire, notamment, au financement des effets du développement de l'intercommunalité et de l'augmentation des dotations de péréquation.

Pour Créteil, les estimations laissent à penser que les exercices 2015, 2016 et 2017 auront à supporter une diminution des dotations de l'Etat de 2,7M€ par an. L'effort 2015 se cumule avec les 1 004 k€ prélevés au titre du Pacte de responsabilité en 2014 :

En M€	2013	2014	2015 (estimation au 15/01)	Variation 2013 - 2015
DGF-dotation forfaitaire	20,2	20,1	19,1	-1,1
Ajustements dotation forfaitaire			-0,3	-0,3
Ponction au titre du rétablissement des comptes publics		-1	-2,5	-2,5
TOTAL dotation forfaitaire	20,2	19,1	16,3	-3,9

iii. Des dotations de compensation qui servent de variables d'ajustement

En complément de la dotation forfaitaire, Créteil perçoit différentes dotations de compensation fiscale. Intégrées dans l'enveloppe destinée aux dotations de péréquation qui progressent, elles servent de variables d'ajustement. De ce fait, ces compensations diminuent sensiblement sauf pour la part taxe d'habitation qui n'est pas concernée. Toutefois, il nous faut déplorer, au global, une diminution de ces compensations comme le retrace le tableau suivant :

En k€	2013	2014	2015 (estimation au 15/01)	Variation 2013 - 2015
Taxe d'habitation	1 377	1 462	1 675	298
Taxes foncières	1 018	885	627	-391
Taxe professionnelle	2 329	1 833	1 234	-1 095
TOTAL des compensations	4 725	4 181	3 538	-1 188

b. Une dynamique fiscale en berne

i. Des bases atones malgré la volonté de faire prospérer la ville

Les bases de la fiscalité locale pâtissent, notamment, des conséquences des opérations de démolition-reconstruction décidées dans le cadre des programmes de rénovation urbaine et de la cession du patrimoine d'Icade actée en 2009.

1. Les traductions des opérations ANRU sur les bases fiscales.

Les opérations de démolition–reconstruction relatives aux logements sociaux bénéficient d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, selon le code général des impôts.

Concernant le PRU des Bleuets – Bordières, c'est un immeuble qui a été démoli. Concernant le PRU des Petit Pré – Sablières, ce sont 4 immeubles, soit 82 logements, qui ont été démolis dans la partie « Petit Pré » et 2 grands immeubles, soit 180 logements, qui seront concernés dans la partie « Sablières ».

Dans le cadre des opérations de démolition –reconstruction, la perte de base se porte à la fois sur la part de taxe d'habitation et celle de taxe foncière.

2. Le patrimoine Icade

Lors de l'acquisition du patrimoine de la société Icade, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, la SEMIC a obtenu des financements auprès de la Caisse des dépôts et consignations qui ont conduit à l'exonération de taxe foncière pour une durée de 25 ans de ces immeubles.

En deux phases, la SEMIC a procédé à l'acquisition de 2 763 logements représentant une surface de 158 127m². Cette acquisition financée par des prêts spécifiques entraîne le

conventionnement des logements et déclenche une exonération de foncier bâti et donc un manque à gagner pour Créteil.

ii. Des opérations d'aménagement dont les effets sont attendus sur nos bases fiscales

Les opérations d'aménagement soutiennent le dynamisme des bases fiscales en générant une croissance physique qui se constate à l'achèvement des travaux. Ainsi, les opérations suivantes initiées sur la ville seront une source de ressources dans les années à venir.

1. Achèvements des opérations de construction de la ZAC de la Pointe du Lac

Sur la ZAC de la Pointe du Lac, deux opérations seront achevées en 2015, il s'agit :

- De la construction du lot 13, comprenant 63 logements locatifs sociaux PLS avec une majorité de T2 et T3 ainsi que 237 m² de surface de plancher de commerces/de locaux d'activités au rez-de-chaussée. Le chantier est au stade fin de gros-œuvre et la livraison est prévue en décembre 2015 ;
- De la construction du lot 10, comprenant 69 logements en accession à la propriété avec une majorité de T2 et T3. Les travaux se sont donc déroulés tout du long de l'année 2014. La livraison est attendue pour juin 2015.

2. Des opérations immobilières

Conformément aux orientations du programme local de l'habitat (PLH) intégrant les enjeux de réalisation d'une nouvelle offre durable de logement conjuguant mixité et diversité de l'habitat, la commune favorise le développement de plusieurs programmes à venir.

a. Le programme « Desmont »

Il sera réalisé en alignement des avenues Maréchal de Lattre de Tassigny et Laferrière, et en proximité du site de développement de la ligne 15 du métro « Grand Paris Express ». Ce sont 84 logements en accession à la propriété et accession sociale qui seront construits. 2015 sera consacrée à l'instruction et la délivrance du permis de construire.

b. Le programme « Brossolette Leclerc »

Il permettra à la commune de poursuivre sa politique maîtrisée de requalification urbaine de son centre ancien afin d'en améliorer encore sa qualité et de permettre, aussi, à de nouveaux habitants de s'y installer. 2015 sera consacrée à l'instruction et la délivrance du permis de construire.

Cette opération permettra de proposer une nouvelle offre de 85 logements en accession à la propriété et un local d'activités, d'aménager l'espace public par la création d'un mail piétonnier, d'améliorer la capacité et les conditions de stationnement public du quartier, et,

d'améliorer l'attractivité du « Centre ancien » au bénéfice des habitants, de ses commerces et de son cadre paysager urbain.

c. « Rue de Brie »

Cette opération participe à la mixité du centre ancien par la réalisation de 30 logements sociaux dont la construction débutera en 2015.

d. « Gizeh »

La société Pernod Ricard a fait le choix de revaloriser le site sur lequel elle est implantée au sein de la zone d'activités des Bouvets. Ce projet, dénommé « Gizeh », comporte outre la modernisation des locaux de la société, la construction de 650 logements, d'une résidence étudiante, d'un local de quartier, de commerces et de locaux d'activités ainsi que la réalisation d'espaces publics et d'espaces verts à ses abords. Une première tranche de 197 logements sera livrée au 4^{ème} trimestre 2017.

iii. Une réforme sur les valeurs locatives des locaux d'habitation sera initiée en 2015.

Cinq départements dont le Val-de-Marne ont été désignés pour expérimenter dès 2015 la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et des locaux servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile. C'est un chantier d'une très grande ampleur car ces données n'ont pas été réactualisées depuis 1970.

Les services fiscaux vont collecter et examiner les données auprès des particuliers. Ce travail sera présenté au Parlement en septembre 2015. Il retracera les conséquences de cette révision pour les contribuables, les collectivités locales et l'Etat. Il mesurera les transferts de fiscalité entre les catégories de contribuables. Pour les collectivités, il examinera les modalités selon lesquelles cette révision s'effectue à produit fiscal constant. Pour l'heure, il est prévu que les nouvelles valeurs locatives soient prises en compte dans les avis d'imposition qui seront reçus à l'automne 2018.

c. Des dépenses forcément contraintes

Cependant, la construction du budget 2015 intégrera différentes données qui doivent en faciliter l'équilibre.

i. Des dépenses des services examinées avec attention

La ressource est rare, de ce fait, son allocation se réalise au regard de critères de pertinence, d'efficacité et de priorisation. Un dialogue de gestion entre les services s'est

instauré qui permet de proposer dans le cadre du budget primitif 2015 des crédits de fonctionnement des services en diminution de 2%.

Bien évidemment, toutes les dépenses sont analysées et dûment discutées. Ainsi, il nous sera possible de proposer des crédits affectés aux dépenses des fluides en diminution de près de 4%. Il s'agit ainsi de tenir compte du cours des matières premières afin d'ajuster aussi finement que possible les crédits nécessaires au fonctionnement des services sans pour autant pénaliser la construction du budget.

ii. Une masse salariale dont l'évolution est maîtrisée

Dans la mesure où elle est un élément clé de la construction du budget de fonctionnement de la ville, elle est nécessairement au cœur des attentions.

Les crédits liés aux charges de personnel sont attendus en progression de 1,6%. Cette augmentation tient compte de la revalorisation des rémunérations des catégories C et des dépenses de personnel liées à la mise en place des rythmes scolaires en année pleine.

iii. Des subventions malheureusement ajustées

Parmi les pistes empruntées afin de construire le budget 2015, les crédits alloués aux subventions ont été examinés avec attention.

Il vous a été proposé lors du conseil municipal de février de mettre un terme aux prises en charge d'annuités entre la ville et Créteil Habitat OPH. En effet, l'amélioration de la santé financière de celui-ci ne justifie plus ce soutien financier de la part de la ville.

Par ailleurs, le CCAS a réalisé un travail conséquent afin de préciser ses domaines d'interventions. Tout en confirmant sa place et son implication, la subvention sollicitée par le CCAS ne progressera que de 1%.

Enfin, les subventions aux associations ont aussi fait l'objet d'un travail de concertation entre les services de la ville. Ainsi, dans le cadre de la préparation du budget 2015, une diminution de 5% des crédits alloués est anticipée ; toutefois, elle pourrait être supérieure en fonction des notifications des bases fiscales et des dotations de l'Etat.

iv. Montée en charge du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Par ailleurs, depuis 2012, Créteil contribue à la péréquation nationale via le FPIC. Ce fonds monte en charge progressivement pour atteindre un milliard d'euros en 2016 contre 780 M€ en 2015 et 570 M€ en 2014. Pour Créteil, la contribution 2015 est estimée à 880 k€ et devrait approcher 1,3 M€ d'euros en 2016 contre 621 k€ en 2014 et 195 k€ en 2013.

Depuis 2012, Plaine Centrale prend également en charge 50% de la contribution des communes. Ce dispositif est pérennisé en 2015, avec une participation maintenue, en valeur, par rapport à 2014.

B. Un investissement sous contrainte

De plus en plus de collectivités sont confrontées à des difficultés d'accès au financement bancaire. Malgré une dette saine, les financements bancaires sont de plus en plus difficiles à obtenir en raison d'un nombre réduit d'acteurs. En effet, comme d'autres, nous ne pouvons que constater et déplorer que le secteur bancaire se désengage du marché des collectivités locales et que le prêteur historique qu'était la banque Dexia n'ait pas été réellement remplacé. De plus, les institutions financières présentes ont des attentes en matière de qualité de signature des collectivités de plus en plus fortes. Dans ce contexte, la structure de notre budget doit répondre aux exigences des marchés financiers. Nous pouvons regretter cette position de la part des banques qui s'opère au détriment des territoires.

a. Une dette saine mais un marché déficient

L'encours de la dette de Créteil s'élève à 142,1 M€ au 1^{er} janvier 2015 pour un taux moyen de 2,24%.

Il s'agit d'une dette saine, notée « 1A » pour 96,10% de l'encours selon les ratios prudentiels mis en place à la suite du rapport Gissler. Sa structure est également sécurisée en étant équitablement répartie entre taux fixes et taux variables :

Type	Encours	Répartition	Taux moyen
Fixe	57 164 139 €	40,23%	3,87%
Fixe à phase	8 514 072 €	5,99%	1,82%
Variable	66 286 552 €	46,65%	1,02%
Livret A	4 593 142 €	3,23%	1,91%
Barrière hors zone EUR	5 547 385 €	3,90%	0,92%
Ensemble des risques	142 105 290 €	100,00%	2,24%

b. Des fondamentaux de gestion à renforcer afin de satisfaire aux exigences accrues des marchés financiers

Les emprunts sont accordés en fonction de la capacité de la collectivité à faire face de manière structurelle au remboursement des dettes à long terme. Afin d'apprécier cette solvabilité, les banques s'appuient principalement sur la capacité de notre budget à dégager de l'autofinancement et sur la maîtrise de notre endettement. Il convient de remarquer que leurs attentes se sont renforcées en matière de critères de gestion.

i. Un autofinancement qui doit nécessairement progresser

L'autofinancement représente l'épargne dégagée par le budget de fonctionnement pour rembourser le capital des emprunts contractés et financer le programme d'investissement. Il est un des critères prioritaires regardés par les prêteurs. Une dégradation de celui-ci peut mettre sous tension le bouclage du programme d'emprunts.

Pour répondre aux exigences des marchés financiers, la capacité d'autofinancement de Créteil doit se renforcer. Pour ce faire, il sera abondé de 1 million d'euros et ce, dès le budget 2015.

ii. Une capacité d'investissement qui doit se stabiliser

Pérenniser notre capacité d'investissement suppose également de stabiliser le volume de notre dette qui s'élève à 142,1 M€.

2. Des projets à mener qui ont comme but de faire progresser le vivre ensemble

A. La jeunesse

a. L'éducation

i. Les rythmes scolaires

Depuis septembre 2014, une nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires est opérationnelle. Ses objectifs sont d'alléger le temps d'apprentissage quotidien, pour mieux s'adapter aux rythmes biologiques de l'enfant, de mieux articuler les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires pour assurer une continuité éducative tout en favorisant l'accès des enfants aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Des services nouveaux sont proposés aux familles et aux enfants alliant qualité, sécurité et souplesse tout en maintenant une politique tarifaire volontariste, permettant l'accès de tous.

1. Le projet éducatif territorial cristolien (PEDT)

Le PEDT qui sera présenté prochainement au conseil municipal donne à la Ville une opportunité supplémentaire d'harmoniser, de coordonner les interventions existantes et de consolider une politique éducative déjà novatrice.

Son objectif principal est de formaliser le partenariat constant entre la Ville et les acteurs éducatifs majeurs - éducation nationale, structures municipales, équipements culturels nationaux et communautaires, associations du territoire, services concernés de l'Etat, ...

Document structurant de la politique éducative cristolienne, le PEDT vient en complémentarité des autres dispositifs contractuels au service des jeunes Cristoliens : contrat enfance jeunesse avec la CAF, programme de réussite éducatif co-financé par l'Acse dans le cadre de la politique de la ville ou encore contrat éducatif local.

Le PEDT doit répondre à des orientations municipales ambitieuses, adaptées au contexte local :

- veiller à une égalité de traitement de l'ensemble des écoles et des élèves et à un égal accès de tous aux activités du territoire ;
- assurer une cohérence et une continuité des activités entre les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) ;
- favoriser la mixité sociale et l'égalité fille / garçon pour développer le « vivre ensemble » ;
- permettre la mise en place de parcours individuels construits ;

- développer la vie associative et encourager les pratiques culturelles, sportives et de loisirs.

2. Cette modification des rythmes scolaires a apporté de nouveaux services

Pour cela, le PEDT prévoit des activités qui répondent à 3 axes :

- une offre éducative variée qui prend en compte l'enfant et son environnement ;
- une offre multiforme pour s'adapter à tous les temps de l'enfant ;
- une offre portée par l'ensemble des partenaires, fondée sur l'existant pour le compléter, le renforcer et/ou l'améliorer.

Pour financer ces mesures, la Ville bénéficiera du fonds d'amorçage prévu par la loi sur la refondation de l'école.

Par ailleurs, toutes ces prestations sont inscrites dans le partenariat avec la CAF, permettant des financements soit dans le cadre du contrat enfance-jeunesse, soit dans celui du versement de la prestation de services ordinaires, soit dans le cadre de conventions d'objectifs, sur la base de l'activité réelle.

Le principal poste de dépense pour la mise en œuvre de ces mesures, soit nouvelles soit renforcées, est constitué par la ressource humaine, donc susceptible de varier selon la fréquentation réelle des activités.

Le premier trimestre de l'année scolaire 2014-2015 a permis quelques premiers constats :

- une très forte progression des accueils de loisirs du mercredi après-midi avec + 500 enfants par jour ;
- une forte fréquentation de la restauration du mercredi midi (dont 1 600 qui ne restent pas à l'accueil de loisirs l'après-midi) ;
- une préférence des familles pour l'aide à la scolarité en élémentaire, plutôt que l'accueil périscolaire ou les ateliers thématiques ;
- une fréquentation des récréations surveillées très variable, selon le moment, matin ou soir, le jour, ou la météo ... Il est à noter que les effectifs de la récréation du soir sont en baisse par rapport au début de l'année scolaire, alors que ceux du matin sont assez stables.

ii. Des investissements pour les nouvelles générations

1. Réaménagement du groupe scolaire Prévert dans le cadre du projet immobilier Gizeh

Ce programme immobilier devra s'accompagner de la réalisation par la commune d'équipements et d'infrastructures hors site d'aménagement afin de répondre aux besoins des futurs utilisateurs.

Ainsi, le bâtiment Prévert qui accueille actuellement un relais d'assistantes maternelles et un espace Droit-Familles, devra être transformé en une école maternelle comprenant dix classes et leurs locaux associés. L'année 2015 sera consacrée à la réalisation des études

permettant le dépôt du dossier de permis de construire. L'objectif est de permettre la mise en service à la rentrée scolaire de 2017.

Le promoteur participera au financement de l'opération dans le cadre de la convention de projet urbain partenarial, couvrant plus de 65% du coût de l'opération.

2. Ecole des Buttes, une école à énergie positive

L'opération consiste en la reconstruction à neuf et par phases du groupe scolaire actuel avec maintien de l'activité scolaire pendant toute la durée du chantier. Le nouvel équipement sera un bâtiment à énergie positive totalisant 25 salles de classes et environ 6.250 m² de S.H.O.N.

La mise en service envisagée de cet équipement est la suivante :

- Ecole élémentaire (15 classes) & locaux communs : rentrée scolaire 2018,
- Ecole maternelle (10 classes) : rentrée scolaire 2019,
- Salle de sport, locaux divers & V.R.D. : rentrée scolaire 2020.

Ce calendrier nécessitera le déménagement du service des soins à domicile au printemps 2016.

Les bâtiments comporteront des habillages bois sur des parois fortement isolées par l'extérieur, des toitures végétalisées, une ventilation double flux avec récupération d'énergie, des appareils d'éclairage basse consommation, des panneaux photovoltaïques, associés à une chaufferie gaz.

iii. Le numérique dans les écoles

Depuis 2 ans, un plan d'équipement numérique des écoles a été lancé, afin de doter en matériels adaptés toutes les classes d'élémentaire et les grandes sections de maternelles : un vidéoprojecteur, simple ou interactif, comme soutien à l'enseignement collectif et un ou 2 ordinateurs pour des travaux individuels par classe et en partage entre plusieurs classes, la mise à disposition d'ordinateurs portables ou tablettes pour des séquences de groupe.

Un des préalables à la dotation de ces matériels a consisté à procéder au câblage électrique et informatique des locaux. Fin 2014, ce sont 12 groupes scolaires dont les installations électriques ont été refaites et 6 groupes scolaires qui ont fait l'objet d'un équipement informatique. Pour 2015, le câblage électrique sera fait dans 6 groupes scolaires et le câblage informatique dans 3 écoles. L'effort financier devra se maintenir durant les deux prochaines années afin d'achever cette opération.

b. Le sport et la culture, les 2 autres vecteurs qui sont les ferments du vivre ensemble

i. Le sport pour tous

1. Des actions au quotidien

La ville de Créteil est engagée dans le soutien au mouvement sportif, notamment, en facilitant l'accès pour tous les licenciés des clubs cristoliens. En 2014, près de 3 000 heures hebdomadaires ont été attribuées pour moitié aux 71 associations sportives de Créteil qui ont sollicité une mise à disposition d'installations sportives. 44 disciplines sportives sont

proposées par les clubs toute l'année pour permettre aux 16 000 adhérents et licenciés de pratiquer leur activité sous forme d'initiation, d'entraînement ou tout simplement, pour leur bien-être.

Vecteur de promotion individuelle, d'intégration sociale et professionnelle, le sport est un des piliers sur lequel repose le vivre ensemble cristolien. C'est la raison pour laquelle la Ville de Créteil poursuit sa politique soutenue de partenariat avec les associations sportives pour le développement du sport éducatif et de loisirs qu'elle met en œuvre depuis longtemps.

Prenant en compte l'évolution de notre société, la ville favorise l'accessibilité pour tous dans les équipements sportifs. En effet, aujourd'hui, le sport n'est plus simplement fédéral ; il a pris une nouvelle dimension avec l'avènement des sports-loisirs et du sport-santé. C'est dans cet esprit que la ville a intégré cette nouvelle évolution de la pratique physique dans son projet politique, notamment en permettant l'accès libre aux plateaux d'évolution et en répondant favorablement à l'ouverture de créneaux supplémentaires d'aqua-gym et d'aqua-bike.

2. Des investissements pour renforcer la qualité d'accueil des pratiquants dans les équipements sportifs

Afin de garantir à chacun la possibilité d'évoluer en toute sécurité quelle que soit la discipline pratiquée, la municipalité s'engage chaque année à maintenir la qualité des installations et réaliser des travaux dans l'ensemble des installations sportives. Par ailleurs, elle modernise les installations comme ce fut le cas en 2014 avec l'éclairage du Palais des Sports.

En 2015, la réhabilitation de deux terrains de squash sera réalisée à Marie-Thérèse Eyquem. Cet équipement retrouvera les cinq cours dont deux rénovés et le cinquième vitré qui a été installé en 2013.

Les réfections d'un sol sportif et d'un terrain d'évolution sont aussi programmées. Le travail d'entretien de notre patrimoine se mesurera aussi en 2015 par des travaux sur la toiture de la piscine du Colombier.

ii. La culture comme moyen de faire prospérer le vivre ensemble 1. Une action maintenue

La ville s'est toujours appuyée et continuera de s'appuyer sur le tissu culturel et socioculturel pour ancrer le vivre ensemble dans chacun des quartiers cristoliens.

A Créteil, le dialogue entre culturel et socioculturel, à l'œuvre depuis de nombreuses années, a fait de la culture un vecteur d'intégration et d'éducation, de construction de la citoyenneté. C'est un levier au service de la cohésion sociale, qui, tout en mettant en valeur la diversité culturelle du territoire, permet d'ouvrir le dialogue et l'échange entre tous. Il permet de construire des espaces où, dans le respect des valeurs républicaines, chacun peut s'exprimer. Cette action est plus que jamais d'actualité et Créteil affirme sa volonté d'avancer sur ces questions avec l'ensemble de ses partenaires associatifs.

2. Une action redimensionnée

Afin de maintenir cette dynamique toute en intégrant toutes les contraintes, il convient de s'interroger sur les actions de l'ensemble des associations dans l'optique de favoriser les collaborations et renforcer les mutualisations entre tous les partenaires. Il s'agit de gagner en efficacité et de maintenir la qualité des activités et services culturels proposés aux habitants.

En effet, la ville de Créteil, qui a connu un fort développement urbain dans les années 1950/1970, s'est engagée ces dernières années dans plusieurs programmes de rénovation urbaine qui impactent l'organisation du réseau d'équipements de proximité. C'est en particulier le cas pour l'opération du quartier des Petit-Pré-Sablères qui aboutira à une restructuration intégrale du quartier.

Cette orientation a conduit à réfléchir dès 2015, pour les secteurs Centre et Ouest de la ville sur un schéma opérationnel de mutualisation du tissu socioculturel. Celui-ci englobe les équipements socioculturels des Petit-Pré-Sablères, de la MJC Club, de la MJC Village et de la Maison pour Tous de la Haye aux Moines. Les propositions, qui seront formalisées en cours d'année, permettront de mettre en œuvre de nouvelles modalités d'organisation et d'action garantissant à terme la pérennité des services culturels rendus à la population.

B. La solidarité

- a. Créteil est évidemment impliquée afin que la solidarité bénéficie à tous
 - i. Le CCAS, une implication évidente

Acteur de proximité, le CCAS est en première ligne pour faire face aux demandes des Cristoliens les plus démunis. Garant du maintien du lien social, il est confronté à de multiples enjeux. Dans un contexte financier complexe, il doit affirmer le caractère prioritaire de ses missions comme l'accès aux droits, le soutien aux plus démunis et la solidarité entre les générations ; alors que les attentes de nombre de Cristoliens sont grandissantes.

Cependant, il est nécessaire d'appréhender la progression de l'activité du CCAS à travers quelques données. Ainsi, le service insertion sociale a établi 796 nouvelles demandes de RSA-socle en 2014, contre 698 en 2013. Le nombre des chèques d'accompagnement personnalisé d'aide alimentaire s'est élevé à 1 559 en 2014 contre 1 440 en 2013. Le nombre d'aides accordées dans le cadre du FSH énergie était de 1 704 en 2014 contre 1 634 en 2013, tandis que celui des secours «classiques» augmente de 3,3%. Ces constats renforcent notre volonté d'enrayer la spirale de l'exclusion et de mobiliser les outils disponibles pour promouvoir la cohésion sociale.

Pour faire face à ces attentes, le CCAS a entamé une relecture des politiques d'accompagnement dont certaines étaient devenues obsolètes ou moins en phase avec les attentes actuelles. En effet, il est important de pouvoir mobiliser toutes les ressources disponibles afin de répondre aux attentes sociales constatées en ajustant les crédits nécessaires. Faisons de cette contrainte, une marque probante du vivre ensemble cristolien !

- ii. L'EHPAD, 2 constructions sont en cours

Depuis longtemps, la municipalité porte la volonté de voir se développer sur Créteil une offre essentielle à l'accueil et aux soins des personnes âgées les plus fragiles.

Pour ce faire, elle accompagne le projet porté par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général du Val-de-Marne pour la réalisation d'un EHPAD de 100 places sur le site « Chenevier » dont les travaux de construction devraient débuter en 2015. Par ailleurs, dans le quartier du Mont-Mesly, le groupe Icade en partenariat avec l'Arepa continue la construction de son propre établissement qui, pour sa part, proposera 84 lits.

b. Qui s'inscrit dans des dispositifs nationaux

i. La politique de la ville : *Contrat de ville 2015-2020, un nouvel élan pour les quartiers* :

Un Contrat de ville a été signé au début de cette année et concerne six quartiers prioritaires : les Bleuets, Petit Pré, Sablières, haut du Mont Mesly, la Habette – Coteaux du Sud.

Couvrant la période 2015-2020, il a pour objectif de permettre une amélioration significative de la situation de ces quartiers prioritaires et de leurs habitants, autour de trois grands « piliers » :

- cadre de vie et renouvellement urbain ;
- développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- cohésion sociale.

Trois thématiques dites « transversales » doivent nécessiter une attention particulière dans chacun des 3 piliers :

- la jeunesse ;
- l'égalité femmes-hommes ;
- la lutte contre les discriminations.

Un diagnostic territorial des quartiers, associant un grand nombre des acteurs publics et privés concernés, a permis de faire adopter fin 2014 le cadre stratégique du futur Contrat de Ville pour le territoire de Plaine Centrale et de Bonneuil-sur-Marne.

Dans le pilier urbain, il s'agira de favoriser l'accès au logement pour tous, de renforcer la mixité sociale dans les quartiers, de fluidifier les parcours résidentiels, de favoriser l'ouverture des quartiers sur la ville, de diversifier leurs fonctions et d'en améliorer l'habitat et le cadre de vie. Ces objectifs stratégiques trouveront leur traduction opérationnelle dans la poursuite et l'achèvement des projets de renouvellement urbain en cours, mais aussi dans la mise en œuvre des projets retenus au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain dans le quartier Haut du Mont Mesly – la Habette.

Le pilier économique visera à créer, développer et maintenir de l'activité économique au bénéfice des habitants des quartiers, à favoriser l'accès à une offre de formation adaptée aux profils des habitants et aux besoins des entreprises locales et enfin à accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi. Cela se traduira notamment par des actions de soutien à la création d'entreprises, au commerce de proximité et à l'artisanat, par la mise en place de formations en fonction des besoins des entreprises existantes ou en cours d'implantation, ou encore par des mesures spécifiquement destinées aux publics les plus éloignés de l'emploi : accompagnement individualisé par la mission locale, le PLIE ou Pôle emploi, appui aux

structures d'insertion par l'activité économique, actions permettant de lever les freins à l'emploi (mobilité, maîtrise de la langue, handicap...), généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics permettant de réserver une partie des heures travaillées aux publics en insertion,...

Enfin, s'agissant du pilier social, le Contrat de Ville s'attachera à lutter contre l'isolement, à favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances, à faciliter l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs, à prévenir la délinquance dans les quartiers et à favoriser l'accès aux soins et la prévention santé. Dans ce cadre, il est notamment prévu d'élaborer une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de proposer des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire (accompagnement à la scolarité, prise en charge temporaire des élèves exclus...), d'identifier les freins à la pratique d'activités culturelles ou sportives, de renforcer les dispositifs d'aide aux victimes (en particulier de violences conjugales) ou encore d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement des souffrances comme l'isolement, les troubles psychiatriques, les addictions...

En 2015, une première programmation d'actions va être mise en œuvre, à laquelle les habitants seront associés par la création de « conseils citoyens » dans chacun des quartiers prioritaires.

Déjà engagée depuis 2005, la ville de Créteil poursuit son programme de réussite éducative (PRE). Au cœur du Contrat de Ville, le PRE a ses particularités propres et repose sur une logique de prise en charge individuelle des enfants et de leur famille. Des équipes localisées sur quatre quartiers visent à mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs et des interventions éducatives sur un même quartier et à apporter des réponses collectives et/ou individuelles aux enfants le nécessitant.

L'atelier santé ville (ASV), initié en 2006, poursuivra avec son objectif de réduire les inégalités territoriales en matière de santé par une coordination des interventions et le développement de l'accès à la santé au plus près des besoins des populations les plus vulnérables.

Les actions menées en matière de santé seront mises en cohérence avec les stratégies développées nationalement et localement, notamment dans le cadre du contrat local de santé de Créteil dont la signature est prévue en 2015. Les projets doivent permettre d'améliorer l'accès aux soins, à la prévention et à l'information des habitants.

En complément du développement et du soutien des programmations de l'ASV et du PRE, la Ville mettra l'accent sur l'accompagnement des populations dans le cadre des 3 programmes de rénovation urbaine en cours (Bleuets et Petit-Pré / Sablières) et à venir (Mont Mesly/Habette). Des thématiques comme celles du lien social, de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations, de l'accès aux droits, du développement artistique et culturel tiendront à nouveau une place importante dans la programmation 2015.

ii. La construction de la MPT des Bleuets dans le cadre de l'ANRU

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment unique situé en cœur de quartier, d'une surface hors œuvre nette globale de 1 650 m² et regroupera les 3 équipements publics suivants : une maison pour tous (MPT), un centre départemental de protection maternelle et infantile (PMI) dont les locaux seront loués au Conseil Général du Val-de-Marne et un relais d'assistantes maternelles (RAM).

L'année 2014 a été consacrée aux études de projet et à une procédure d'appel d'offres pour le bâtiment. Un marché de génie civil a été attribué en vue du comblement des carrières souterraines. La mise en service de l'équipement pourrait intervenir fin 2016.

C. La cité

- a. Une présence publique renouvelée
 - i. La démocratie de proximité

L'année 2015 sera marquée par l'aboutissement du travail de large concertation en vue de la redynamisation de la participation citoyenne. Une nouvelle géographie et des règles de fonctionnement réinterrogées permettront de soutenir l'action des comités de quartier dans l'organisation du débat public et de la participation et mobiliser les forces vives de notre cité.

- ii. F@ire ensemble, un projet numérique

Accessible sur le site internet de la Ville depuis le 7 avril 2014 (<http://www.ville-creteil.fr/faire-ensemble>), le portail F@ire Ensemble est constitué d'un accès grand public et d'un accès réservé aux comités de quartier. Il vise à passer d'une relation dans laquelle la Ville produit et diffuse l'information aux citoyens, à une relation basée sur le partenariat, dans laquelle les citoyens sont aussi acteurs des politiques locales.

Grâce à l'accès grand public, les Cristoliens peuvent déjà signaler un dysfonctionnement lié à la propreté urbaine, faire une proposition pour leur Ville, soumettre une idée aux services, échanger entre voisins grâce à la plateforme « entre Cristoliens », témoigner et informer d'initiatives menées par les habitants (photos, sites, projets,...), avoir accès à de nouvelles cartes « comités de quartier » interactives et proposer un sujet ou projet pour leur comité de quartier.

Au-delà de l'accès grand public, l'espace réservé aux coprésidents des comités de quartier permettra de les doter d'outils de gestion administrative, financière et d'animation. Un forum permet les échanges entre comités de quartier et secteurs. En 2015, cet espace sera retravaillé pour que celui-ci réponde au mieux aux besoins exprimés lors de la concertation en vue de la redynamisation de la démocratie locale.

Outil numérique doté de plusieurs fonctions, F@ire Ensemble symbolise aussi et surtout une démarche visant à accompagner l'ensemble des services, comités de quartier, élus et habitants vers davantage de concertation.

- iii. Conseils citoyen, une nouvelle approche portée par l'ANRU

Des mesures de renforcement de la participation des habitants à la mise en œuvre de la politique de la ville sont prévues, avec la création d'un « Conseil citoyens » par quartier prioritaire, soit trois pour Créteil.

Les missions de ces conseils sont de faire émerger et de valoriser l'expression des habitants aux côtés des acteurs institutionnels et de favoriser les initiatives citoyennes.

Ces instances doivent avoir une autonomie de réunion et de formulation d'avis, une composition pour partie basée sur le volontariat et une représentation au sein des instances du Contrat de Ville.

Leur création s'appuiera sur les instances de démocratie locale existantes, notamment les comités de quartier.

- b. Pour une ville plus responsable écologiquement
 - i. La transition énergétique

Comme marque de son engagement en faveur de la transition énergétique, la candidature de la ville de Créteil a été retenue au titre de l'appel à projets national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Un travail transversal et approfondi sera mené avec les services concernés sur la mutation du quartier de Créteil-l'Echat, avec le bâtiment exemplaire de la nouvelle gare du Grand Paris Express et les projets d'aménagement urbain (Quartier de la gare, Mondor-Sud et triangle de l'Echat).

Par ailleurs, après l'acquisition du patrimoine Icade, Créteil Habitat SEMIC va initier un programme conséquent de travaux de rénovation thermique sur trois ans. Ce projet concerne 61 bâtiments représentant plus de 2 500 logements dans les quartiers du Mont-Mesly et Chéret. Il consiste principalement :

- Au renforcement de l'isolation thermique horizontale en toiture terrasse pour plus de 30 000 m² de surface ;
- En l'apport d'une isolation thermique par l'extérieur des façades sur une surface de 122 000 m².

Ces améliorations apportées devraient permettre de diminuer de plus de 50% les déperditions thermiques pour l'ensemble des bâtiments et d'atteindre des classements énergétiques « C » pour 52 bâtiments et « D » pour les autres.

Ce projet est, à ce jour, la plus importante opération de réhabilitation thermique engagée sur la région Ile-de-France.

- ii. Le plan climat énergie territorial (PCET)

Le PCET est un programme de développement durable, dont l'objet est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'adapter le territoire aux changements climatiques. Rendu obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, il constitue une opportunité de valoriser la politique menée par la ville en matière de chauffage urbain, d'environnement, de biodiversité, mais aussi d'engager de nouvelles actions concrètes.

Le projet de PCET adopté en décembre 2014 va au-delà du cadre réglementaire qui impose a minima l'exemplarité de la collectivité, et porte sur 4 priorités : un chauffage urbain mixant les énergies, la lutte contre la précarité énergétique dans un habitat économe en énergie, une culture d'économie d'énergie et enfin sur le volet interne : une collectivité exemplaire.

Exemples d'actions prévues en 2015 : valorisation des bâtiments emblématiques en matière de construction durable comme la médiathèque de l'Abbaye -Nelson Mandela, actions de

sensibilisation aux éco-gestes et à la maîtrise des charges avec de nouveaux outils, participation à la semaine du développement durable, réflexion interne pour réduire les consommations énergétiques des équipements et véhicules municipaux, ...

iii. L'éclairage public

Les efforts pour maîtriser la consommation énergétique et maintenir un patrimoine en bon état continuent en 2015. Ils portent principalement sur la poursuite de la rénovation de l'éclairage avec mise en place de lanternes et lampes plus économes et plus efficaces, des recherches de baisse de puissance et la poursuite de la suppression des lampes au mercure. Ces dernières ne seront plus commercialisées au cours de l'année 2015 en raison de la toxicité du mercure pour l'environnement. Il reste 2 280 lampes de ce type sur la commune à remplacer par des Leds avec des gains attendus de consommation.

L'opération est importante car elle nécessite le remplacement de la lanterne et non de la seule lampe.

c. Une cité en devenir

Créteil s'est inscrite en 2008 et 2011 dans l'acte I de la politique de la ville qui favorise la cohésion urbaine et sociale à travers la solidarité, nationale et locale, pour les quartiers défavorisés et leurs habitants. C'est dans cette même logique que Créteil s'est inscrite dans l'acte II des programmes ANRU.

i. Les programmes ANRU I et II

1. ANRU I :

a. Petit Pré / Sablières

Après avoir étendu en 2014 le réseau de chauffage urbain le long de l'avenue de Choisy afin de permettre un raccordement de ce futur quartier, sont envisagés en 2015 les travaux de création d'un giratoire au niveau du carrefour entre la rue Déménitroux et l'avenue François Mauriac. Ce giratoire permettra d'assurer toutes les fonctions de desserte et donnera à ce carrefour majeur du réseau routier cristolien un caractère plus urbain.

Parallèlement, la renaissance du quartier Petit Pré Sablières ne pouvait être envisagée qu'en procédant à la démolition des bâtiments existants pour créer un nouvel ensemble urbain durable et de qualité, ouvert sur son environnement. En 2015, après les premiers travaux de démolition, la réalisation des immeubles locatifs sociaux vont pouvoir débuter, ainsi que celle du futur siège social de Valophis Habitat et de la résidence sociale pour jeunes actifs.

b. Les Bleuets Bordières

C'est ainsi que le projet de rénovation urbaine du quartier des Bleuets est aujourd'hui à mi-parcours. 2015 et les années suivantes permettront de terminer les réhabilitations des immeubles et logements dans une résidence désenclavée, et à ce quartier de bénéficier d'un

nouvel équipement public MPT-PMI-RAM et du début de la reconstruction du groupe scolaire des Buttes.

2. ANRU II

Avec l'inscription du quartier prioritaire « Haut du Mont – Mesly / Habette » au Nouveau programme national de rénovation urbaine 2014-2024, la commune portera un projet de rénovation urbaine ambitieux pour ce quartier qui, en se renouvelant partiellement et en réhabilitant l'existant, contribuera à produire la ville durable que Créteil entend rester. Habitat, aménagement des voiries et autres espaces, équipements publics, développement économique et transition énergétique formeront les objectifs incontournables de ce projet.

L'année 2015 verra la signature du protocole de préfiguration du projet avec l'ANRU.

ii. Grand Paris Echat

Le quartier de Créteil Echat constituera un des pôles de dimension métropolitaine mis en œuvre par la Société du Grand Paris en partenariat avec la commune.

L'implantation d'une gare de la future ligne 15 du métro automatique reliera les territoires de la Région. En connexion avec la ligne 8 du métro parisien et le réseau de bus existant, elle facilitera la vie quotidienne des Cristoliens et plus largement des franciliens et participera à mettre en œuvre du Grand Paris de la santé et de la culture, sans oublier bien sûr les perspectives de développement économique.

Après le transport, la deuxième grande priorité pour ce territoire et ses habitants porte sur le logement et le développement économique.

La construction de la gare de Créteil l'Échat sera accompagnée par un projet connexe constitué d'un ensemble immobilier associant le développement du transport et du tissu urbain. Sa programmation mixte de logements d'étudiants, logements et bureaux permettra de créer un pôle de dimension métropolitaine. Au-delà, cela créera une dynamique permettant à terme la construction de près de 2 000 logements, dans un rayon de 800 mètres autour de la gare. Bien évidemment, la commune s'assurera que l'ensemble de ces projets soit accompagné des équipements nécessaires concernant la scolarité et l'accueil de la petite enfance.

Le budget 2015 qui sera présenté au mois d'avril reprendra ces orientations.